



Procès-Verbal de la séance du lundi 05 juillet 2022

Présents : Xavier IOOS, Loïc COQUIN, Delphine FOLLIET, Carole FATET.

Excusés : Hamit KILIC, Béatrice FELIX, Marie-Claude GONTHIER, Valérie JOLY, Delphine BERNARD, Céline DUFOSSE

Secrétaire(s) de la séance : Loïc COQUIN

Monsieur le Président ouvre la séance, il est procédé à la signature de la feuille de présence.

Désignation du/de la Secrétaire de séance : En vertu de l'article L 2121-15 du CGCT, M. Loïc COQUIN est désigné secrétaire de séance.

1) Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28/03/2022

Le Conseil syndical approuve à l'unanimité le Procès-Verbal de la séance du 28/03/2022.

2) Délibération : Tarifs des services périscolaires

Le Conseil syndical décide de réviser les tarifs des services périscolaires.

A compter de la prochaine rentrée scolaire, soit au 1^{er} septembre 2022, les tarifs suivants seront appliqués :

- Repas : 4,50 €
- Garderie : 0,60 € le 1/4 d'heure soit 2,40 € l'heure.

Comme précédemment, concernant la garderie, tout quart d'heure commencé sera facturé.

Après en avoir délibéré, le Conseil syndical approuve à l'unanimité, la révision des tarifs des services périscolaires.

3) Point sur la cantine et la garderie

Le Président informe l'assemblée que la cantine et la garderie ne changeront pas de procédure pour la prochaine rentrée scolaire. Il y aura donc 2 services pour la cantine de Lacrost et 1 service pour la cantine de Préty. Les personnels seront les mêmes que pour l'année 2021/2022.

La notice concernant la gestion de l'espace ROPACH sera envoyée par mail aux parents.

4) Les entretiens professionnels annuels des agents

Comme pour l'année 2022, les entretiens professionnels seront réalisés par le Président, pour les agents de Préty, et le Vice-Président du SIVOS, pour les agents de Lacrost.

Monsieur le Président et Mme Carole FATET informent le Conseil que 2 agents ont été recrutés pour des contrats temporaires, dans le cadre de l'accroissement d'activité (année scolaire). Ces agents sont en contrat direct avec le SIVOS, permettant ainsi de moins solliciter Travail et Services. Nous ne faisons appel à ce prestataire qu'en cas de remplacement d'un agent absent.

5) Points sur le budget

Pour cette moitié de l'année, les dépenses et recettes de fonctionnement représentent, pour la majorité des postes, la moitié des prévisions annuelles.

Pour la section d'investissement, les dépenses comme les recettes ont été, pour l'ensemble, réalisées.

Les prévisions sont, à ce jour, respectées.

Monsieur Loïc COQUIN, élu du SIVOS et membre des parents d'élèves informe l'assemblée des points suivants, abordés lors du Conseil d'école du 30/06/2022 :

- Certains parents proposent l'arrêt du transport scolaire entre les écoles. Les parents déposeraient ainsi directement leur(s) enfant(s) à la garderie de l'école de Lacrost / Préty. Un sondage serait effectué auprès de tous pour la continuité (ou non) de ce service.

- Pour cette année scolaire, le Sou des P'tits Loups a participé aux sorties et à la dotation d'équipements, comme les panneaux de basket, à hauteur de 6 580€.

Les élus du SIVOS remercient grandement le Sou des P'Tits Loups pour leurs participations financières en faveur des élèves du RPI.

